



Syndicat de l'enseignement  
de la Haute Côte-Nord

**alter ego**  
L'AVANTAGE CSQ

Nouveau régime  
d'assurances  
collectives  
**Janvier 2021**

## ASSURANCE SOINS DENTAIRES

Le nouveau régime *alter ego* vous permet maintenant de bénéficier d'une assurance facultative pour les soins dentaires. Il n'est pas nécessaire d'adhérer au régime de base des assurances collectives pour en bénéficier.

Si vous avez l'assurance collective avec une étendue (individuelle, monoparentale ou familiale) et que vous désirez disposer des protections en soins dentaires, vous pouvez choisir une autre étendue (individuelle, monoparentale ou familiale) pour ceux-ci. Par exemple, vous pourriez avoir l'assurance maladie familiale et la protection dentaire individuelle.

En tout temps, il est possible d'ajouter cette protection facultative. Il faudra toutefois la conserver pour un minimum de 48 mois.

### COMBIEN ÇA COÛTE<sup>1</sup>?

	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	FAMILIALE
<b>RÉGIME DE SOINS DENTAIRES</b>	13,41\$	20.38\$	33.79\$
<b>REMBOURSEMENT MAXIMAL PROGRESSIF<sup>2</sup></b>	<b>1<sup>ère</sup> année civile</b>	<b>2<sup>ème</sup> année civile</b>	<b>3<sup>ème</sup> année civile et suivantes</b>
	600 \$ / personne assurée	800 \$ / personne assurée	1 000 \$ / personne assurée

### QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

<b>SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS (80%)</b>	
Examen buccal préventif, de rappel ou périodique	1 examen / 9 mois
Détartrage, polissage, traitement de fluorure	1 fois / 9 mois
Radiographies	
Scellant des puits et fissures	
Examens de laboratoire et tests	
Appareils de maintien	
Anesthésie locale	
<b>SOINS DENTAIRES DE RESTAURATION MINEURE (FRANCHISE COMMUNE DE 50 \$, 80%)</b>	
Restauration en résine, en amalgame et en composite	
Traitement de canal, amputation de racine (endodontie)	
Chirurgie des gencives, greffe (parodontie)	
Ablation de dents et autres chirurgies	
<b>SOINS DENTAIRES DE RESTAURATION MAJEURE (FRANCHISE COMMUNE DE 50 \$, 50%)</b>	
Couronne	
Prothèse amovible (partielle et complète)	
Pont fixe	

La franchise commune de 50 \$ est payée une fois par année, par certificat, et ce, pour les soins dentaires de restauration mineure ET/OU majeure.

<sup>1</sup> Les taxes de 9% doivent être ajoutées

<sup>2</sup> Un maximum annuel est imposé aux nouveaux adhérents afin de pouvoir maintenir des primes abordables.